

■ **Fondation 'Clorivière'**, à Courtepin, requérir, gérer et distribuer des biens pour venir en aide à toute organisme poursuivant un but caritatif, etc. (FOSC du 30.04.2003, p. 5). Autorité de surveillance: Département Fédéral de l'Intérieur.  
Journal no 2608 du 25.06.2003  
(01059090 / CH-217.1.002.163-0)